

Madame la Maire de Veyras,  
Vu le Code des Collectivités Territoriales ;  
Vu les arrêtés municipaux limitant le tonnage sur les chemins et voies communales et départementales (en agglomération) de la commune ;  
Vu la demande du 29 mai 2026 formulée par Frédéric BLONDY, Dirigeant de Passif Habitat Construction - Le Gouthé - 32350 Le Brouilh Monbert, pour le compte de ISOLTOP (84320 Entraigues sur la Sorgue) pour effectuer une livraison au 190 chemin de Beauregard (VC n° 23) – 07000 VEYRAS ;  
Considérant que le maire peut interdire d'une manière temporaire ou permanente l'usage de tout ou partie du réseau des voies communales aux catégories de véhicules dont les caractéristiques sont incompatibles avec la constitution de ces voies, et notamment avec la résistance et la largeur de la chaussée ou des ouvrages d'art ;  
Considérant que les voies communales et départementales situées à l'intérieur de l'agglomération relèvent du pouvoir de police du maire ;  
Considérant la nécessité d'accorder une dérogation de tonnage pour le passage d'un camion de 19 tonnes, immatriculé GB-616-AR, sur les VC n°23 et 22 (chemin de Vaumalle) à VEYRAS.

**ARRETE**

**Article 1**

**Le mardi 2 juin 2026** un chauffeur de ISOLTOP est autorisé à circuler sur les VC n°22 (chemin de Vaumalle) et 23 (chemin de Beauregard) avec un camion de 19 tonnes, immatriculé GB-616-AR, pour effectuer une livraison au 190 chemin de Beauregard chez M. JOUBERT 07000 VEYRAS. (PC n°007 340 24 00006)

Cette dérogation ne s'applique pas en cas d'intempéries ni pendant les 48 heures suivant une telle période. Les entrepreneurs restent responsables des dégâts qu'ils pourraient occasionner lors de la circulation.

**Article 2** – Le présent arrêté sera exécutoire dès publication et diffusion aux intéressés

**Article 3.** – Sont chargés de l'exécution du présent arrêté chacun en ce qui le concerne :

- Madame la Maire de Veyras
- Monsieur Frédéric BLONDY, Tel : 07.82.52.41.80

**Article 4** - Ampliation du présent arrêté sera transmis pour information à

- Madame la Directrice Départementale de la Sécurité Publique de l'Ardèche à Privas
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de l'Ardèche

Fait à Veyras, le 29/05/2026

L'adjoint chargé de la voirie, des réseaux et du stade



Jean-Luc HAESSIG